

Eau en sachet et autres ventes Ã la sauvette : Les interdits font de la rÃ©sistance

Dossier de- /> la rÃ©daction de H2o
May 2020

MalgrÃ© les mesures prises par les pouvoirs publics, la commercialisation de certains produits se poursuit. Pas un pas au centre-ville, devant les hÃ´pitaux, les Ã©tablissements scolaires et mÃame des ministÃres, sans voir des vendeurs d'eau en sachet installÃs sur les trottoirs. Prix raisonnable, pour les consommateurs, 50 francs et le tour est jouÃ pour se rafraÃchir. Ils sont nombreux Ã s'arrÃter devant les Ãtals de fortune puisque la saison sÃche s'y prÃte. Au regard du succÃs, des marques ont fleuri. Pourtant la commercialisation de l'eau en sachet a ÃtÃ interdite en mars 2011 par le prÃfet du Mfoundi, Jean-Claude Tsila, dans sa zone compÃtente. Une Ãtude du Centre Pasteur de YaoundÃ, relevant la qualitÃ impropre de cette eau Ã la consommation, avait ÃtÃ relayÃe par le ministÃre de la SantÃ publique. Mais huit ans aprÃs, rien n'a changÃ, et ce n'est pas le seul produit Ã avoir ÃtÃ interdit qui continue Ã se vendre : le whisky en sachet porte toujours aussi bien, de mÃame que les mÃdicaments de rue et films pornographiques...

Cameroon Tribune (YaoundÃ) -Ã AllAfrica